

INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENTS

- 1. Sécuriser la zone et mettre à l'abri la ou les personnes accidentées et le reste du groupe**
- 2. Faire un bilan de l'état du ou des blessé(s) et récupérer les infos suivantes :**
 - a. Nom
 - b. Prénom
 - c. Sexe
 - d. Age
 - e. Lieu de l'accident
 - f. Nature de l'accident
 - g. Nombre de blessé
 - h. Etat du ou des blessé(s)
 - i. Gestes pratiques et mesures prises
- 3. Avertir le secrétariat qui préviendra les secours et donnera les consignes à suivre**
- 4. Si le secrétariat n'est pas joignable contactez dans l'ordre :**
 - a. Le chef de base (Tél : 0696331285)
 - b. Le port du Marin (Tél : 0596748383 / VHF9)
 - c. Le CROSSAG (Tél : 0596709292 / VHF16)
 - d. Le CODISS (Tél : 15)
- 5. Pratiquer les gestes de premiers secours**
- 6. A votre retour à terre :**
 - a. Prévenir les parents
 - b. Faire par écrit un rapport circonstancié de l'accident et le transmettre au secrétariat.